

Pour la Chine, la procédure d'arbitrage engagée unilatéralement par les Philippines est contraire aux principes de l'Organisation des Nations unies. Reportage d'AN BAIJIE.

Mer de Chine méridionale : une affaire de principe pour Pékin



ZHAO YINGQUAN / XINHUA

La procédure arbitrale engagée par les Philippines concernant la mer de Chine méridionale va à l'encontre du consensus auquel les deux pays sont parvenus pour régler le différend par la voie du dialogue et de la négociation. Il viole aussi le principe de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, estiment les analystes.

Début 2013, Manille a unilatéralement introduit contre la Chine une procédure relative au différend maritime en mer de Chine méridionale auprès de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye, au titre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer. La Cour devrait faire connaître sa décision en mai ou en juin.

La Chine a annoncé qu'elle n'accepterait ni ne reconnaîtrait le jugement attendu.

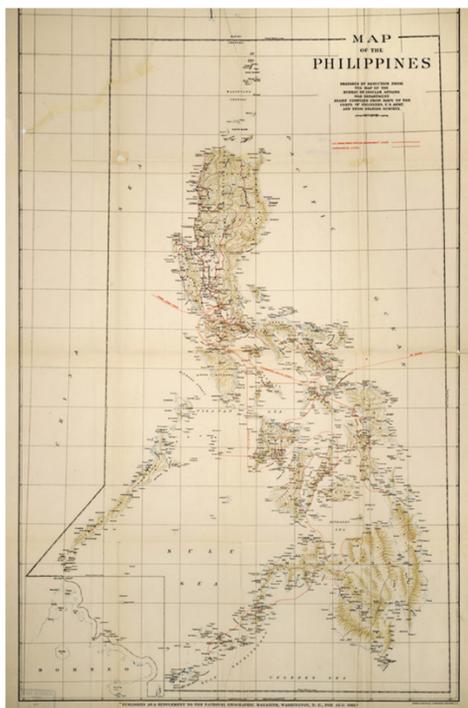
Ouyang Yujing, chef du service des affaires frontalières et océaniques au sein du ministère des Affaires étrangères, a dit le 6 mai dernier que la procédure d'arbitrage était en dernière analyse une question de souveraineté et de désaccord sur la délimitation maritime, et que les Philippines l'avaient engagée pour tronquer le fait qu'elles occupaient illégalement un territoire chinois. Il ne s'agit de « rien d'autre que d'une mascarade politique sous le couvert du droit », a-t-il déclaré.

Dans les années 1970, les Philippines ont commencé à étendre leur territoire à l'ouest de la ligne longitudinale reconnue, et elles occupent illégalement huit îles et récifs des îles Nansha de la Chine, selon M. Ouyang.

Yang Zhenhua, chercheur à l'Institut des études frontalières et océaniques chinoises de l'Université de Wuhan, rappelle que la Chine et les Philippines ont signé au moins trois déclarations communes – en 1995, 2000 et 2011 – pour parvenir à un consensus permettant de régler de manière pacifique le différend maritime au moyen de la négociation. Si les parties en conflit sont convenues d'un autre moyen de règlement que l'arbitrage obligatoire, celui-ci n'est pas une option, indique M. Yang.

Selon l'article IV de la Déclaration relative au code de conduite des parties en mer de Chine méridionale, signée en 2002 par la Chine et l'Association des nations de l'Asie du sud-est, toutes les parties, y compris les Philippines, sont convenues de régler les différends territoriaux par la voie de la négociation et de la consultation entre les pays directement concernés.

En montant l'affaire en épingle, les Philippines tentent de masquer des désaccords politiques complexes à l'aide d'une procédure d'arbitrage, selon Ha Lisi, une autre spécialiste à



Une carte des Philippines en 1905 atteste que les îles Nansha et l'île Huangyan n'ont jamais été un territoire philippin, délimité à 118 degrés de longitude est.

l'Institut des études frontalières et océaniques chinoises de l'Université de Wuhan, qui estime que des activités unilatérales et provocatrices de ce type ne peuvent que déstabiliser la région et aggraver les conflits. Le véritable objectif des Philippines est de contester la souveraineté maritime de la Chine sous couvert d'une procédure arbitrale, dit-elle. Et d'ajouter que le tribunal saisi n'a pas compétence, ce qui invalide son jugement au regard du droit international.

Jiang Wei, chercheur à l'Institut de la mer de Chine méridionale de l'Université de Xiamen, souligne que le règlement pacifique des conflits internationaux est un principe important de la

Convention des Nations unies sur le droit de la mer. Par rapport à d'autres mesures, telles que la négociation et la consultation, l'arbitrage obligatoire est une méthode secondaire et complémentaire.

Les deux pays, Chine et Philippines, se sont l'un et l'autre engagés de nombreuses fois dans le passé à résoudre les désaccords survenus entre eux dans le cadre de négociations et de consultations bilatérales. Le dossier présenté par les Philippines n'est donc pas adapté à un arbitrage obligatoire ni ne repose sur aucune base pour la formation du tribunal, indique M. Jiang.

Le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Lu Kang, a dit le 9 mai que la Chine n'intimiderait jamais un pays plus petit ni ne tolérerait de « chantage » sur la question de la mer de Chine méridionale. Il s'exprimait ainsi lors d'un point de presse quotidien en réponse à des allégations selon lesquelles les Philippines avaient lancé la procédure d'arbitrage parce qu'elles refusaient de dialoguer directement avec la Chine.

« Un tel argument confond le vrai et le faux et nous rappelle ce qu'on nomme la théorie du péché originel des grandes puissances », a déclaré M. Lu. Attribuant de telles paroles à « ceux qui veulent diffamer la Chine », il a estimé que le langage relevait d'une logique selon laquelle « un pays puissant recherche nécessairement l'hégémonie ».

Pourtant, ce sont les Philippines qui, ignorant le consensus atteint avec la Chine, n'ont fait preuve d'aucune volonté sincère de régler la question de la mer de Chine méridionale par la voie du dialogue et qui « prétendent être la victime », a ajouté le porte-parole, en accusant Manille de semer le trouble et d'aggraver la situation.

Ces mois derniers, la position de Beijing sur la Mer de Chine méridionale a reçu un soutien important de la part de la communauté internationale, 40 pays convenant que les différends devraient être réglés par la voie de la négociation et de la consultation entre les pays directement concernés, a fait savoir le ministère des Affaires étrangères.

Stefan Talmon, directeur de l'Institut du droit international public de l'Université de Bonn, résume ainsi la situation : « Les Philippines ont tenté de présenter le différend qui les oppose à la Chine concernant la souveraineté territoriale sur les îles de la mer de Chine méridionale comme un désaccord sur le statut et les droits maritimes de certaines zones présentant des caractéristiques particulières aux îles Nansha et Zhongsha. Sauf que le désaccord réel ne porte pas sur des caractéristiques particulières, mais sur la souveraineté concernant les îles dans leur ensemble. »

En route pour la Lune – parole d'officier

Par Zhao Lei

La Chine prévoit d'envoyer des astronautes sur la Lune d'ici à une vingtaine d'années, selon un officier supérieur de l'Armée populaire de libération confirmant pour la première fois la mise en place d'un programme d'exploration lunaire habitée.

Le général de corps d'armée Zhang Yulin, commandant en second du programme spatial habité de la Chine et chef adjoint de la section du développement matériel au sein de la commission militaire centrale, a indiqué qu'il faudrait



Zhang Yulin, commandant en second du programme spatial habité de la Chine.

entre 15 et 20 ans pour mettre des astronautes sur la surface de la Lune à l'aide des technologies et du savoir-faire acquis dans le cadre des projets spatiaux du pays. C'est ce qui ressort des déclarations qu'il a faites le mois dernier lors d'une conférence marquant la première Journée de l'espace chinoise.

C'est la première fois qu'un responsable spatial chinois évoque en public l'ambition du pays d'entreprendre une mission lunaire habitée. Depuis des années, les scientifiques demandent au gouvernement de lancer un tel programme.

Pang Zhihao, un chercheur spécialisé dans l'activité spatiale humaine à la China Academy of Space Technology de Beijing, indique que les ingénieurs devront mettre au point une fusée porteuse super-lourde, un vaisseau lunaire habité et une combinaison spatiale adaptée à une mission lunaire.

« Les États-Unis ont pu exécuter leurs missions lunaires habitées parce qu'ils disposaient du puissant lanceur Saturn V, alors que l'ancienne Union soviétique a échoué parce que sa fusée N1 n'était pas à la hauteur », explique M. Pang. « Pour envoyer nos astronautes sur la Lune, nous aurons besoin d'une très forte fusée capable de lever et de mettre en orbite terrestre basse une charge utile d'au moins 100 tonnes métriques. C'est pourquoi nos scientifiques ont commencé à mettre au point de la fusée Longue Marche 9 ».

Un vaisseau spatial lunaire habité sera bien différent du vaisseau satellitaire habité actuel, précise-t-il. L'engin devra pouvoir effectuer des opérations d'arrimage et de séparation en orbite, puis un alunissage en douceur suivi d'une ascension au départ de la surface lunaire. Par ailleurs, les combinaisons des astronautes pour des missions lunaires seront plus légères et plus sophistiquées que celles utilisées pour des activités extravéhiculaires, indique M. Pang. Il ajoute que la sonde lunaire non habitée Chang'e-5, qui doit être lancée l'an prochain, permettra de tester les technologies et le matériel relatifs à la mission lunaire habitée.

Zhang Bonan, concepteur en chef des vaisseaux spatiaux habités à la China Aerospace Science and Technology Corp, estime que la Chine a la capacité économique et technologique d'envoyer des astronautes sur la Lune, et qu'il ne lui faudra pas beaucoup de temps pour réaliser son objectif une fois que le gouvernement aura approuvé la mission.

Pour autant, il met en garde les ingénieurs chinois de ne pas sous-estimer la difficulté d'un tel projet.